

Forêts Communales - La Petite École dans la Forêt - Perspectives de fonctionnement

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : Notre Ville avec son patrimoine forestier réparti sur son territoire dispose d'un potentiel exceptionnel.

Le 17 février 1992, dans le cadre du développement pédagogique et touristique de la Forêt de Chailluz, notre Conseil Municipal a décidé de réaliser l'aménagement d'une maison forestière existante en maison forestière pédagogique.

Aujourd'hui, cette maison forestière pédagogique appelée «La Petite École dans la Forêt» est terminée et a été inaugurée le vendredi 18 juin 1993.

Les perspectives de fonctionnement pourraient être tracées ainsi :

PUBLIC

- 1) toutes les écoles de Franche-Comté, primaires, secondaires... voire universitaires
- 2) tous groupes constitués.

OBJECTIFS

- accueillir des groupes d'enfants ou d'adultes, dans un souci de sensibilisation, éducation à l'environnement, en partenariat entre l'Éducation Nationale et les gestionnaires du milieu (un protocole d'accord entre le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture et le Ministère de l'Environnement a été signé le 14 janvier 1993).

SUJETS TRAITÉS

Tous sujets en relation avec :

- l'environnement forestier,
- l'environnement arboré urbain dans les écoles et les quartiers...
- tout phénomène naturel ou anthropique en relation et interaction avec la forêt (cycles de l'eau et de l'énergie, qualité de l'air, problèmes relatifs aux déchets...)

INITIATIVE : Besançon «Ville Verte» met à disposition du public un établissement municipal, ses parcs et ses jardins.

Elle en assure donc les responsabilités matérielles, budgétaires et politiques.

FONCTIONNEMENT : dans un souci d'ouverture et de très large concertation, elle propose la responsabilité pédagogique à :

1) Un comité pédagogique

Cet organe est composé de toute personne ou organisme soucieux des questions de pédagogie à l'environnement.

Son rôle : il définit les objectifs et orientations de «La Petite École dans la Forêt».

Animation : assurée par l'APIEU (Association pour l'Initiation à l'Environnement Urbain).

2) **Une cellule de concertation**

Il s'agit de la direction pédagogique de la Petite École.

Son rôle :

- met en place un programme d'activités
- gère le calendrier d'accueil
- conçoit des outils pédagogiques appropriés et des méthodologies d'approches
- prépare, en concertation avec les enseignants, les actions d'animation qui s'inscrivent dans leurs projets de classes.

Animation : l'animation de cette cellule et la coordination des actions entreprises sont assurées par l'APIEU en concertation avec les intervenants réguliers de la Ville et de l'ONF.

3) **Des intervenants - animateurs**

Rôles :

- ils accueillent les classes à la Petite École ou dans d'autres espaces de la Ville,
- ils soutiennent les enseignants dans la réalisation de leurs projets scolaires,
- ils interviennent auprès des groupes comme «experts» de leurs spécialités.

Composition : trois intervenants réguliers de la Ville, de l'ONF et de l'APIEU et des intervenants ponctuels selon la nature des projets.

4) **Aux enseignants**

La Petite École dans la Forêt favorise et encourage tout type d'accueil inscrit dans un projet de classe, grâce auquel l'enseignant avec ses élèves reste maître et moteur du projet.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- parcs et jardins de la Ville,
- orangerie Municipale,
- bâtiments de la Petite École dans la Forêt, spécialement aménagés en mobilier scolaire,
- Forêt de Chailluz avec :
 - . parcs animaliers,
 - . sentier floristique,
 - . jardin pédagogique,
 - . arboretum...

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- matériel scolaire,
- fonds documentaire comprenant manuels, vidéo, photos...
- fichier pédagogique «Forêt»,
- sentier d'interprétation avec fiches pédagogiques adaptées à chaque cycle scolaire.

PARTENARIAT

1) L'Institut Eco-Conseil de Strasbourg met à disposition de la Ville un chargé d'étude pour favoriser :

- la réflexion interne au service Espaces Verts,
- la recherche concertée d'une structure de fonctionnement,
- la recherche de partenaires et les moyens matériels et financiers permettant à ce projet novateur de voir le jour.

2) Création d'un comité pédagogique associant très largement :

- l'Éducation Nationale :
 - . Rectorat, Inspection d'Académie
 - . Conseillers pédagogiques,
 - . Directeurs d'Ecoles. GICEF (Groupe d'Initiatives Comtoises à l'Education Forestière)
- **les métiers du bois et de la forêt :**
 - . ONF
 - . SRFOB (Service du Bois et de la Forêt)
 - . CFPPA
- **les collectivités territoriales :**
 - . Conseil Régional de Franche-Comté,
 - . Conseil Général du Doubs,
 - . Ville de Besançon.
- **la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN).**

FINANCEMENTS

La gestion administrative l'achat de matériel scolaire et l'entretien de la Petite École sont assurés par le service municipal des Espaces verts.

Le financement du fonctionnement sera assuré dans le cadre de l'enveloppe actuelle du budget annuel des forêts.

Des recherches de partenariats financiers sont en cours pour la création d'outils pédagogiques, le transport des élèves et la création d'un demi-poste de coordination.

Sur proposition unanime de la Commission Environnement, l'avis du Conseil Municipal est sollicité sur ce projet.

Mme BULTOT : La Petite École dans la Forêt n'est pas un projet dû au hasard ; il se situe dans la continuité de la politique de la Municipalité qui s'est efforcée, au cours des années, de faire en sorte que la forêt de Chailluz soit un lieu d'accueil pour un public de plus en plus nombreux, tout en la protégeant afin qu'elle reste un lieu de contact instinctif avec la nature, de repos et de calme. Il faut préserver aussi sa faune, sa flore, la biodiversité de ses espèces. Nous avons fait un gros effort pour l'équiper de manière à ce que puissent y cohabiter les usagers qui vont des VTTistes aux cueilleurs de champignons. La dernière grande initiative avait été la mise en place de la surveillance à cheval de la forêt. Avec l'ONF, nous essayons de pratiquer une sylviculture qui soit proche de la nature.

Avec cette Petite École dans la Forêt qui sera fonctionnelle à la rentrée de septembre, nous créons un outil de sensibilisation et d'éducation à l'environnement qui s'adresse à toutes les écoles de Franche-Comté, du primaire, du secondaire voire à l'université ainsi qu'aux groupes constitués. Nous répondons ainsi aux demandes du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture et du Ministère de l'Environnement de l'époque qui, sous l'impulsion de Ségolène ROYAL, avaient décidé de donner un nouvel essor à l'environnement en signant un protocole d'accord. C'est d'ailleurs un des engagements importants qui avait été pris à la conférence de Rio de Janeiro.

L'idée force, c'est de développer trois notions :

- la notion de valeur d'environnement en faisant connaître d'un point de vue scientifique et culturel la valeur du patrimoine d'environnement et les liens étroits avec l'activité humaine,

- la notion de civisme à l'égard de l'environnement en sensibilisant les enfants et les jeunes à l'impact de leur comportement sur l'environnement,

- et la notion de responsabilité et de solidarité à l'égard de l'environnement en sensibilisant les enfants et les jeunes aux inégalités devant l'environnement au sein de nos sociétés vis-à-vis des peuples les plus pauvres. La Petite École dans la Forêt est donc un projet ambitieux. C'est aussi un projet original ; à notre connaissance, il doit être unique en France. Son originalité réside dans le fait qu'en milieu forestier, une ville de la taille de Besançon mette à disposition un établissement municipal, ses forêts, ses parcs animaliers, ses sentiers floristiques, ses espaces verts, jardins, du matériel et des agents. C'est la délégation à l'environnement par l'intermédiaire du service Espace Verts – Forêts qui assure la responsabilité matérielle et budgétaire du projet.

Le coût des travaux d'investissement est de 800 000 F HT qui sont pris en charge pour 446 000 F par la Ville, 182 000 F par le Conseil Régional et 170 000 F par le Conseil Général. La gestion administrative, l'achat du matériel scolaire et l'entretien de la Petite École, sont assurés par la Ville. C'est un effort financier important, mais l'éducation des jeunes générations est un facteur essentiel de protection de l'environnement et une source d'économies à long terme.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, c'est une bonne réalisation dont l'intérêt pédagogique n'échappe à personne et auquel bien évidemment nous souscrivons. Simplement, dans le contexte actuel de rigueur budgétaire que vous vous êtes fixé, je suis quand même un peu préoccupé des conditions et des perspectives de fonctionnement de cet équipement. Dans le rapport qui nous a été communiqué, je ne vois pas apparaître de budget de fonctionnement annuel. J'observe la haute ambition de cette Petite Maison dans la Forêt puisqu'elle a pour objectif d'accueillir toutes les écoles

de Franche-Comté, primaires, secondaires et même un public d'universitaires et des groupes. J'imagine que, par conséquent, les dépenses de fonctionnement, si cet équipement comme on a toute raison de le penser est attractif, vont être élevées. Aussi peut-on se demander au fond si, outre l'effort budgétaire logique que fait la Ville au profit des écoles de Besançon et de son agglomération, on ne pourrait pas imaginer l'ouverture d'une régie de recettes, s'agissant des groupes extérieurs à notre agglomération, s'agissant des écoles ou des établissements scolaires qui contribueraient ainsi au fonctionnement de cet établissement, et là aussi dans un souci de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

M. NACHIN : Je n'ai pas eu l'occasion d'assister à l'inauguration comme je l'aurais souhaité car j'étais à Pontarlier à la réunion du Syndicat Mixte pour l'aménagement de la Haute Vallée du Doubs et de la Loue dont la Ville de Besançon est adhérente. Par contre, je souscris entièrement à ce projet. J'avais eu l'occasion il y a quelques années de voir à Rennes une expérience de ce genre. Il s'agissait d'une ferme-école qui accueillait les enfants en centre aéré et également pendant l'année scolaire le mercredi. Le personnel était municipal ; il y avait quatre personnes, animateurs et personnels des Espaces Verts de la Ville de Rennes, pour assurer l'accueil des enfants.

Mme BULTOT : Je tiens à souligner qu'il n'y a pas d'augmentation du budget alloué à l'animation en forêt, mais simplement une meilleure gestion du budget Forêts.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.